



Renseignements sur la garde d'un enfant

Par **laurence**, le **07/01/2009** à **10:32**

etant separé de mon conjoint depuis 3 ans et suite a une procédure, j'ai obtenue la garde de mon enfant. Je dois maintenant retourner dans ma famille qui n'est pas dans la même région où le père de l'enfant réside. d'après la procédure le père de l'enfant a la garde 1 week end sur 2. Les trajets pour récupérer son enfant tous les quinze jours seront alors plus importants. Légalement en ai-je le droit? Peut-il m'en empêcher?

Par **jeetendra**, le **07/01/2009** à **10:34**

bonjour, légalement la seule obligation que vous avez c'est d'informer votre ex conjoint de votre déménagement un mois avant par courrier recommandé avec accusé de réception c'est tout, bonne année 2009, cordialement